



N° 16.11.2017

Objet : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint Vincent de Barbeyrargues pour la restauration de la bascule communale

Nombre de délégués : 62
Présents : 43
Suffrages exprimés : 47

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance ordinaire

L'an deux mil dix-sept et le vingt-huit novembre, le Conseil de Communauté du Grand Pic St Loup s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sis Hôtel de La Communauté à ST-MATHIEU-DE-TREVIERS, après convocation légale le 21 novembre 2017, sous la Présidence de Monsieur Alain BARBE.

Étaient présents :

M. Jacques GRAU (Assas)
Mme Agnès ROUVIERE-ESPOSITO (Buzignargues)
M. Philippe DOUTREMEPUICH (Causse de la Selle)
Mme Claudine SAEZ (Cazevieille)
M. André COT (Claret)
M. Daniel FLOUTARD (Combaillaux)
M. Michel PLAN (Ferrières les Verreries)
M. Pierre ANTOINE (Guzargues)
M. André LEENHARDT (Lauret)
M. Alain BARBE – Mme. Dominique STEWART (Les Matelles)
M. Gérard BELIN (Le Triadou)
Madame Mariannick POVEDA (Notre Dame de Londres)
M. Georges CAPUS (Pégairolles de Buèges)
M. René ALBE (Saint André de Buèges)
Mme Françoise MATHERON (Saint Bauzille de Montmel)
Mme Francine BOHE – M. Rodolphe CAYZAC – M. François GEORGIN – M. Alain PERRET DU CRAY (Saint Clément de Rivière)
M. Claude COURTOIS – M. Gilles FRONTIN – M. Michel MAROT — Mme Hélène TAURAN (Saint Gély du Fesc)
M. Laurent SENET (Saint Jean de Buèges)
M. Jean-Claude ARMAND (Saint Jean de Cornies)
M. Michel CROUSILLES – M. Jean-Louis RODIER (Saint Martin de Londres)
Mme Patricia COSTERASTE – M. Jérôme LOPEZ – Mme Christine OUDOM – M. Lionel TROCELLIER – M. Robert YVANEZ (Saint Mathieu de Tréviers)
Mme Véronique TEMPIER (Saint Vincent de Barbeyrargues)
M. Antoine MARTINEZ (Sainte Croix de Quintillargues)
Mme Eliette CHARPENTIER (Sauteyrargues)
M. Eric BASCOU (Teyran)
M. Hussam AL MALLAK – M. Philippe CAZALS – Mme Ban WAGNER (Vailhauquès)
M. Gérard FABRE (Valflaunès)
M. Jean-Paul CAIZERGUES (Viols en Laval)
M. Pierre LOUIS (Viols le Fort)

Excusés :

Mme Irène TOLLERET (Fontanès)
M. Franck TOURREL (Mas de Londres)
Mme Clothilde OLLIER (Murles)
M. Roger GRANIER (Rouet)
M. Alphonse CACCIAGUERRA (Saint Clément de Rivière)
M. Guillaume FABRE (Saint Gély du Fesc) – *Pouvoir à M. COURTOIS*
Mme Annie LAMOR (Saint Gély du Fesc) – *Pouvoir à Mme TAURAN*
Mme Michèle LERNOUT (Saint Gély du Fesc) – *Pouvoir à M. MAROT*
Mme Isabelle ALDEBERT – M. Philippe LECLANT – Mme Valérie RIVIERE (Saint Gély du Fesc)
M. Jean-Michel PECOUL (Saint Hilaire de Beauvoir)
M. Jean-Pierre RAMBIER (Saint Jean de Cuculles)
Mme Claude LORY (Saint Martin de Londres)
M. Salvator D'AURIA – Mme Françoise GALLAS – Mme Bernadette ORGEVAL (Teyran)
M. Philippe SECONDY (Teyran) – *Pouvoir à M. BASCOU*
M. Jean-Baptiste PANCHAU (Vacquières)

Mme Christine OUDOM est élue secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
034-200022986-20171128-16112017-DE
Date de télétransmission : 07/12/2017
Date de réception préfecture : 07/12/2017

Monsieur Laurent SENET expose que la commune de Saint Vincent de Barbeyrargues a décidé de restaurer la bascule communale. Pour cette opération, la commune de Saint Vincent de Barbeyrargues a souhaité bénéficier d'une aide de la CCGPSL.

Le coût de cette opération est de 1 467,00 €. Ce projet ne bénéficiant d'aucune aide extérieure, la part restant à la charge de la commune s'élève à 1 467,00 €.

Monsieur SENET indique que cette opération est éligible à l'attribution d'un fonds de concours de 733,50 € (taux de 50 %).

**Le Conseil de Communauté,
Le Rapporteur entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'adopter le principe du soutien financier pour la restauration de la bascule communale par la commune de Saint Vincent de Barbeyrargues avec le versement d'un fonds de concours intercommunal de 733,50 €.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont prévus au budget.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire,*

**Le Président,
Alain BARBE**

Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Certifié exécutoire par M. le Président
Compte tenu de la publication le 07 DEC. 2017
De la notification le 07 DEC. 2017
Et de la transmission à M. le Préfet le 07 DEC. 2017

Le Président,
A. BARBE

Accusé de réception en préfecture
034-200022986-20171128-16112017-DE
Date de télétransmission : 07/12/2017
Date de réception préfecture : 07/12/2017